



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**9 – INVESTISSEMENTS SITE PROPRE BUS
AXE BUS DE LA VOIE DU CANAL DE SAINT MARTORY (VCSM)**

**9.1 – Avenant n°3 au Marché d'éclairage, de signalisation et de réseaux
n° L 2012 10048 M conclu avec le Groupement EIFFAGE TP SO / EIFFAGE
ENERGIE SO : approbation de l'avenant n°3**

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

1° PREAMBULE

Le comité syndical :

- Par délibération D.2009.09.28.6.1 du 28 septembre 2009 a confié à la SMAT le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du TCSP Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2010.02.22.7.1 du 2 février 2010, a approuvé les principes d'organisation des études et de maîtrise d'œuvre de l'opération du TCSP Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2012.06.08.8.5 du 8 juin 2012, a autorisé la signature du marché L 2012 10048 M de travaux d'éclairage, de signalisation et de réseaux des tronçons 2 et 3 avec le groupement EIFFAGE TP SO / EIFFAGE ENERGIE SO pour un montant de 1 488 337,49 € H.T.
- Par délibération D.2013.12.12.11.6 du 12 décembre 2013, a approuvé l'avenant n°1 au marché L 2012 10048 M à conclure avec le groupement EIFFAGE TP SO / EIFFAGE ENERGIE SO intégrant des prestations complémentaires de travaux et la modification des délais d'exécution de la tranche ferme. Le montant du marché n'a pas été modifié.
- Par délibération D.2014.02.20.11.4 du 20 février 2014, a approuvé l'avenant n°2 au marché L 2012 10048 M à conclure avec le groupement EIFFAGE TP SO / EIFFAGE ENERGIE SO intégrant la modification des délais d'exécution de la tranche conditionnelle. Le montant du marché n'a pas été modifié.

2° OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°3 a pour objet d'intégrer au marché L 2012 10048 M des prestations complémentaires consécutives à des mises au point de conception et des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs (PN 11 à PN 13) conformément à l'article 14 du CCAG-Travaux.

Les prix nouveaux concernant les prestations complémentaires ont été établis sur les mêmes bases que les prix du marché et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise.

1 – Prestations complémentaires, apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs – ajoutés au BPU

- Prestations complémentaires consécutives à des mises au point de conception :
 - Modification de l'éclairage public au droit de la base aérienne Franczal afin de prendre en compte les contraintes de servitude aéroportuaires actuelles et à venir → PN 12.
- Prestations complémentaires consécutives à des demandes nouvelles intervenues en cours de chantier :
 - Modification d'un îlot pour permettre les girations de bus – demande TISSEO → PN 11,

- Reprise des DOE suite aux exigences graphiques du Service Eclairage Public de la Ville de Toulouse → PN 13

2 – Impact financier du présent avenant sur le marché

Le présent avenant n'a pas d'impact sur le montant global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° L 2012 10048 M et d'en autoriser la signature.

* *

*

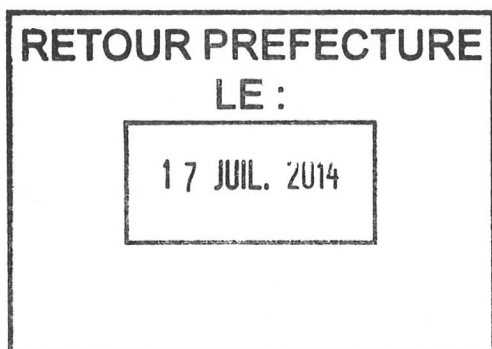
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 3 au marché n° L 2012 10048 M avec le groupement EIFFAGE TP SO / EIFFAGE ENERGIE SO.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES

TCSP DE LA VCSM

Tronçons 2 et 3

Marché Voirie et Equipements

Avenant n°3

Lot 5 : éclairage, signalisation et réseaux

AVRIL 2014

MARCHE N° 2012 10048M

TITULAIRE : Groupement EIFFAGE TP SO/ EIFFAGE Energie SO

PREAMBULE

Le marché L 2012 10048 M pour les travaux d'éclairage, signalisation et réseaux a été notifié le 04/07/2012 au groupement d'entreprises **EIFFAGE TP SO et EIFFAGE Energie SO** et la tranche conditionnelle a été affermie le 16/07/2012.

Le montant total du marché est de 1 488 337,49 € HT.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 3

Le présent avenant n°3 a pour objet d'intégrer au marché L 2012 1048 M :

- Un bordereau de prix supplémentaires n°2 relatif à la tranche conditionnelle 1 et consécutif à des mises au point de conception, des adaptations nécessaires au chantier ou des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux,

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché reste inchangé.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ARTICLE 5 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Sans objet.

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BPU

Le bordereau de prix initial est complété par le bordereau de prix complémentaire n°2 repris dans l'annexe 1 du présent avenant.

Les parties conviennent que les prix nouveaux listés dans cette annexe correspondent et rémunèrent les prestations techniques décrites.

ARTICLE 5 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

La Personne Responsable du Marché

Xavier BONNEAU
Directeur



ANNEXE 1 - BORDEREAU DES PRIX SUPPLEMENTAIRES



TCSP DE LA VCSM
Tronçons 2 et 3
Marché Voirie et Equipements
Lot 5 : éclairage, signalisation et
réseaux

BORDEREAU
DES PRIX SUPPLEMENTAIRES
n°2 (tranche conditionnelle 1)

Annexe 1 à l'Avenant n°3

Marché L2012 10048M

Avril 2014

N° des Prix	DEFINITION DES PRIX	Prix Unitaires H.T.
PN 11	<u>MODIFICATION DE BORDURES A L'ENTREE DU P+R</u> <u>LE FORFAIT : MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT EUROS</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, les opérations nécessaires à la modification du rayon d'entrée au parking P+R de Tucaut. Ce prix comprend les amenées et repli des personnels et matériels nécessaires, les fournitures (béton, BBSG 0/10, bordures, GNT 0/315...) et les opérations de remise en état de la chaussée et du trottoir.	1 380,00 €
PN 12	<u>TRAVAUX DE REPRISE ECLAIRAGE ZONE FRANCAZAL</u> <u>LE FORFAIT : QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT EUROS</u> Ce prix rémunère, forfaitairement, les opérations nécessaires à la mise en conformité du réseau d'éclairage public vis-à-vis des contraintes DGAC au droit du cône d'envol de la base aérienne de Francazal sur la commune de Cugnaux. Il comprend notamment : • La dépose des 12 mâts concernés, y compris terrassements, démolitions de trottoirs, débranchements et dépose des câbles, et leur livraison aux services techniques de la Ville de Cugnaux, • La pose des nouveaux équipements, y compris fourniture et pose des 10 bornes basses Thorn, travaux de génie civil, fourniture et pose des câbles, • La fourniture et pose de 2 coffrets d'alimentation secourue et les câbles associés, • Fourniture et mise en œuvre du balisage aérien (14 unités), • Les travaux de réfection des trottoirs.	49 480,00 €
PN 13	<u>REPRISE DOE SEP CHARTE TOULOUSE</u> <u>LE FORFAIT : QUATRE MILLE HUIT CENTS EUROS</u> Ce prix rémunère, au forfait, les prestations de reprise des plans de recolement déjà fournis suite à l'évolution de la charte graphique du Service d'Eclairage Public de la Ville de Toulouse. Ce prix comprend la réédition des dossiers concernés.	4 800,00 €